

Rapport ANSM : Appels à projets de recherche, procédures et bilan - Décembre 2018

01/12/2018

« Parmi ses missions fixées par la loi, l'Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé (ANSM) doit encourager la recherche, coordonner et mettre en place des études de suivi des patients et de recueil des données d'efficacité et de tolérance des produits de santé.

C'est ainsi que depuis 2012, l'ANSM a fortement contribué au développement en France d'une recherche scientifique, indépendante de l'industrie, visant à renforcer les connaissances sur l'usage et la sécurité des produits de santé. Cette recherche est à la fois développée au sein de l'Agence et par de nombreuses équipes de recherche académiques.

Depuis 2012 l'ANSM mobilise la communauté scientifique et finance des projets de recherche dans le cadre d'un appel à projets annuel.

Un nombre croissant de projets soutenus par l'ANSM, sur des durées allant de 12 à 36 mois, ont livré leurs résultats.

Ce document complète le premier bilan publié en juin 2017 qui portait sur les 5 premiers appels à projets et les premiers résultats de 12 projets terminés. Il intègre les projets financés en 2017 et livre les résultats synthétiques de 28 nouvelles études. »